

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20230413-63-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2023

N° 63/23

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 6 avril
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 20 avril 2023

Objet de la délibération :

Gymnases : Nouvelle convention avec le Département

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	61
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	2
· Dont représenté(e)s	15
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	11
- Votants	78

Résultat du vote	
- Pour :	78
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 13 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le treize avril,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au centre d'animation et de loisir d'Ornans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril.

Présent(e)s	Mesdames et Messieurs les membres en exercice. Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Dominique BERION à Christophe GARNIER, Philippe BOUQUET à Vincent MARGUET, Franck COLLINET à Christophe JOUVIN, Michel DEBRAY à Emmanuel CRETIN, Catherine FESSELIER à Colette GROLEAU, Nathalie KOWAL-BONDY à Chantal MARAUX, Patricia LABERTERIE à Estelle BOURNEZ, Nathalie LAURENT à Christophe FAIVRE-PIERRET, Marie-Christine LEGAIN à Jean-Marc CARGNINO, Christian MESNIER à Jean-Pierre CUNCHON, Florence PAUL à Rémy PAUL, Mireille PICARD à Maxime GROSHENRY, Patrick SEBILE à Gérard COULET, Sarah VIONNET à Yves MOUGIN
Procuration	
Suppléé(e)s	Pascal GOSSE par Frédéric MAURY, Gérard PESEUX par Aurore SCHMITT
Excusé(e)	Claude CHATELAIN, Pascal DUGOURD, Bernadette FAILLENET, Danièle FIETIER, Elisabeth JACQUES, Martine LANDRY, Joëlle MAURICE, Serge MONNET
Absent(e)s	Joël BOLE, Christine BREUILLOT, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Florian GRILLON, Sylvie LHERITIER, Jacques MAURICE, Gaëtan MILLE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Frédéric BONNEFOI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la résiliation de la convention d'utilisation du gymnase de Quingey 2017-2027 conclue entre la CCLL et le Département à compter de septembre 2022 dans le cadre de la mise en œuvre d'une nouvelle politique de financement des gymnases mis à disposition des collèges,

Pour rappel, celle-ci engageait la CCLL à mettre à disposition gratuitement le gymnase de Quingey aux élèves du collège « Félix GAFFIOT » pour une durée de 10 ans à compter de la date de réception des travaux de rénovation Bâtiment Basse Consommation (BBC) afin de pouvoir bénéficier d'une aide financière du département pour un montant de 354 454 €. La résiliation de cette convention n'engendrera pas le remboursement de l'aide financière.

Vu la proposition d'une nouvelle convention 2022-2025 ayant pour but de permettre une plus juste rémunération des collectivités propriétaires d'installations sportives mises à disposition des collèges selon le principe d'une hausse du financement des locations d'installations sportives pour les collégiens sur la base d'un coût horaire de fonctionnement de gymnase de 20 €, applicable à compter de la rentrée de septembre 2022,

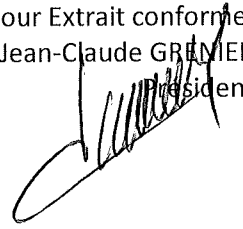
Invité à délibérer, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer cette nouvelle convention tripartite 2022-2025 entre la CCLL, le Conseil Départemental et le collège Félix GAFFIOT.

Fait et délibéré en séance, le 13.04.2023

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20230413-63-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2023